

Communication à caractère promotionnel

SELECTION FRANCE SEPTEMBRE 2019

**Titre de créance présentant un risque de perte partielle
ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique
risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : **Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

■ **Cotation** : Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)

■ **ISIN** : FR0013436771

(1) Notations de crédit au 18 juillet 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été réalisé par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 31 JUILLET 2019 AU 27 SEPTEMBRE 2019
(pouvant être clôturée sans préavis)

PRIVALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

Selection France Septembre 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de **l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR** qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an** ;
- Chaque mois, à partir du mois 12, un **remboursement anticipé automatique possible du capital avec gain potentiel de 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**, si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ (soit un gain de 7,50 %⁽¹⁾ par an et un taux de rendement annuel net maximum de 6,10 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec gain de 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾** en cas de stabilité ou de hausse de l'indice par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un gain de 7,50 %⁽¹⁾ par an et un taux de rendement annuel net maximum de 4,67 %⁽³⁾).
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1,0 %⁽³⁾).
 - **Une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice** si celle-ci est supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %⁽³⁾). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.**

Selection France Septembre 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 11 octobre 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 27 septembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

Avantages

- **Objectif de gain de 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 7,50 %⁽¹⁾ par an)** : à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

Inconvénients

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- **L'indice est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

À la Date de Constatation Initiale, le 27 septembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 119)

Aux 108 Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de 0,625 % ⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale ⁽¹⁾ (soit un gain de 7,50 % ⁽²⁾ par an)
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,68 %⁽³⁾ et 6,10 %⁽³⁾, selon le mois du remboursement.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 27 septembre 2029, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 octobre 2029 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de $120 \times 0,625 \% = 75 \%^{(2)}$ soit un gain de 0,625 % ⁽²⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale ⁽¹⁾ (soit un gain de 7,50 % ⁽²⁾ par an)
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel net de 4,67 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 octobre 2029 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 11 octobre 2029 :

Le capital ⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice
--

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %⁽³⁾

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

—●— Performance de l'indice par rapport à son niveau initial

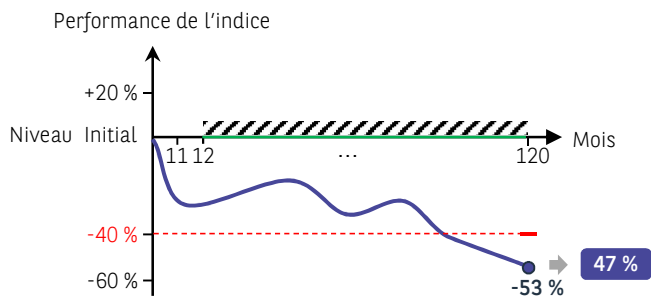
— Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾

//// Période de constatation mensuelle

■ Pourcentage du capital remboursé

--- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL

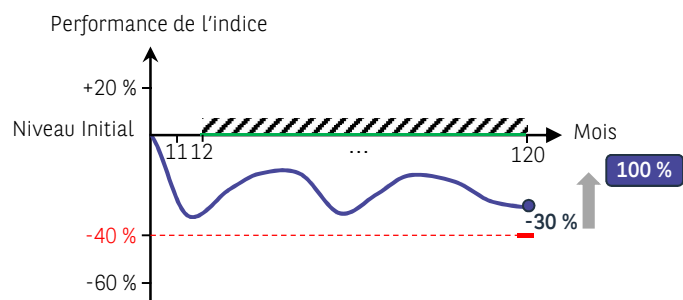


- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique avec gain n'est pas activé. Le produit continue.
- Mois 120 : À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé avec perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 53 % = **47 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement annuel net de -8,17 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

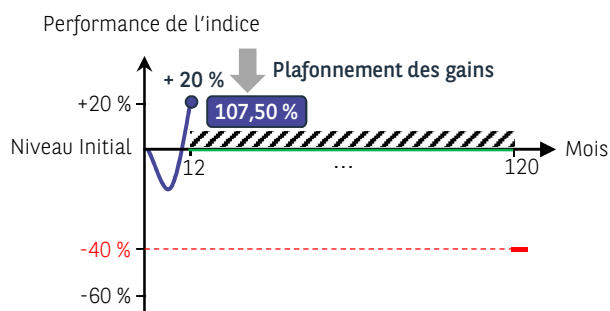
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN-DESSOUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU REMBOURSEMENT AVEC GAIN



- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique avec gain n'est pas activé. Le produit continue.
- Mois 120 : À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de déclenchement du remboursement avec gain. L'intégralité du capital est donc remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,49 %).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION MENSUELLE DU MOIS 12



- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 : À la 1^{ère} Date de Constatation Mensuelle, l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(12 \times 0,625 \% = 7,50 \%)$ = **107,50 %⁽¹⁾ du capital**, soit un taux de rendement annuel net de 6,10 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice, égal à 19,09 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 0,625 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR

L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 20 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 31 août 2018.

Les caractéristiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :

- L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
- **Les dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 5 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 2,94 % par an sur les douze dernières années contre un prélèvement forfaitaire de 5 % pour l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :

<https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA6ER6>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.zonebourse.com/SO-FR-20-EQ-WG-5-AR-NR-EO-52518249/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

NIVEAU DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX DU 17 JUILLET 2009 AU 17 JUILLET 2019

Les performances historiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont fondées sur des valeurs simulées du 17 juin 2009 au 30 août 2018, puis sur des valeurs réelles du 31 août 2018 (date de création de l'Indice) au 17 juillet 2019.

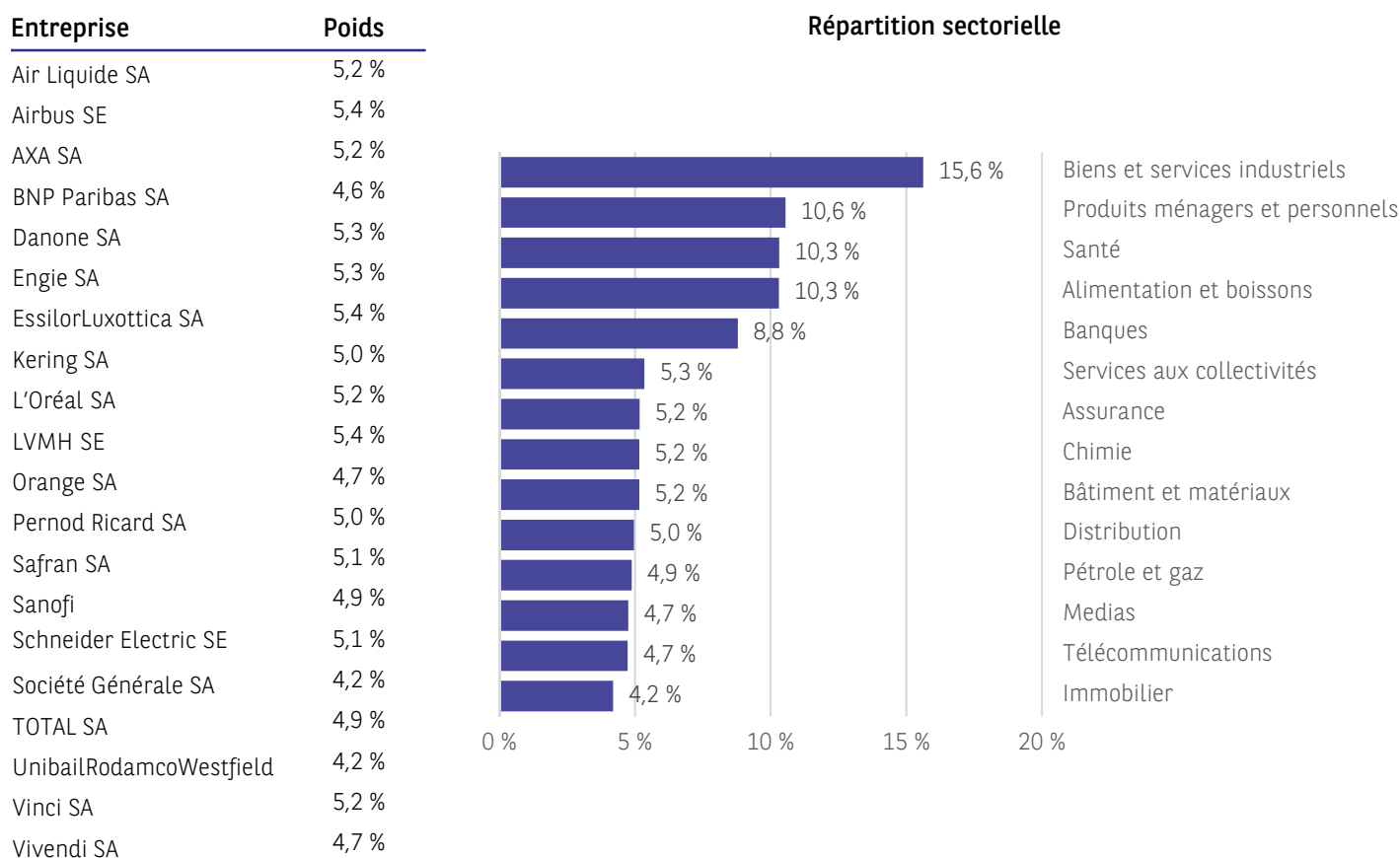
Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



Performances cumulées de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX	0,79 %	29,81 %	26,32 %	30,63 %	41,41 %

Sources : Solactive et Bloomberg 18 juillet 2019

COMPOSITION DE L'INDICE À LA DATE DU 18 JUILLET 2019



Sources : Solactive et Bloomberg le 18 juillet 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc de l'évolution du marché action français.
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la Formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la Formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la Formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la Formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013436771
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la Formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Commercialisation	Du 31 juillet 2019 au 27 septembre 2019
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimé en nombre d'années. Tout ou partie des commissions pourront être versées après la fin de la période de commercialisation, et sera acquise de manière définitive par les distributeurs. Quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs, le montant des commissions est calculé sur la base de la durée maximale des titres. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR (dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) - Code Bloomberg SOFRAN20
Date d'Émission	31 juillet 2019
Date de Constatation Initiale	27 septembre 2019
Dates de Constatation Mensuelle	Le 27 de chaque mois ou, si le 27 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant du 28 septembre 2020 au 27 août 2029 sauf pour les dates suivantes : 1 ^{er} mars 2021, 29 mars 2021, 29 novembre 2021, 29 août 2022, 29 janvier 2024, 29 avril 2024, 29 juillet 2024, 29 septembre 2025, 29 décembre 2025, 29 juin 2026, 1 ^{er} mars 2027, 30 mars 2027, 29 novembre 2027, 29 mai 2028, 29 janvier 2029.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	Le 10 de chaque mois ou, si le 10 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant du 12 octobre 2020 au 10 septembre 2029 sauf pour les dates suivantes : 12 octobre 2020, 15 mars 2021, 12 avril 2021, 12 juillet 2021, 13 décembre 2021, 14 mars 2022, 12 septembre 2022, 12 décembre 2022, 13 mars 2023, 12 juin 2023, 12 février 2024, 12 mars 2024, 13 mai 2024, 12 août 2024, 13 mars 2025, 12 mai 2025, 13 octobre 2025, 12 janvier 2026, 13 mars 2026, 13 juillet 2026, 12 octobre 2026, 15 mars 2027, 13 avril 2027, 12 juillet 2027, 13 décembre 2027, 13 mars 2028, 12 juin 2028, 12 février 2029, 13 mars 2029.
Date de Constatation Finale	27 septembre 2029
Date d'Échéance	11 octobre 2029
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013436771=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.

(1) Notations de crédit au 18 juillet 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Selection France Septembre 2019 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Avant tout investissement, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 31 juillet 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013436771.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

PRIV/ALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**